

# POINT D'INFORMATION PREFECTORAL DU 16 MARS 2021

## Situation sanitaire départementale

Nous constatons une dégradation de la situation épidémiologique dans le département. Le taux d'incidence est passé de 303 cas pour 100 000 habitants le 11 mars à 345 hier.

Les EPCI en évolution défavorable sont : CA Creil Sud Oise (+14 %), CC du Liancourtois (+74 %), CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (+18 %), CC du Pays des Sources (+103 %), CC du Clermontois (+29 %), CC du Plateau Picard (+28 %) et CC Thelloise (+26 %).

### • **Dynamique de l'épidémie :**

Taux d'incidence (nombre de cas pour 100 000 hab)/7 jours (chiffre départemental) : 345 contre 303 le 11/03 (moyenne HdF : 359 /moyenne nationale : 238/ moyenne IDF : 391)

Taux d'incidence des +65 ans (nombre de cas pour 100 000 hab/sur 7 jours glissants (chiffre départemental) : 265 contre 214 le 11/03 (moyenne HdF : 261)

Taux de positivité des tests/7 jours (chiffre régional) : 9,9% contre 9,7% le 11/03 // moyenne nationale : 7,4%

R effectif (nombre de personnes contaminées par chaque malade) (chiffre régional) : 1,02 contre 1,15 le 11/03 / 1,03 pour la moyenne nationale

### • **Situation des hôpitaux :**

La situation dans les hôpitaux est très préoccupante. Des évacuations sanitaires ont été nécessaires :

- samedi 13/03 : 2 patients évacués du CH de Beauvais vers le CH de Saint-Malo ;

- lundi 15/03 : 2 patients évacués du CH CREIL vers BOBIGNY APHP et CH NAMUR Site Meuse (Belgique) + 1 patient évacué du CH BEAUVAIS vers CHU LOUVAIN (Belgique).

Taux d'occupation en réa COVID (chiffre régional) : 74,10% contre 68,64% le 11/03

Taux d'occupation (total) en réanimation (chiffre régional) : 92% idem le 11/03

Nombre d'hospitalisations conventionnelles - patients COVID (chiffre départemental) : (+19)  
196

Nombre de patients en réanimation pour COVID (chiffre départemental) : (0) 48

• **Décès :**

Nombre de décès COVID en établissement de soins (chiffre départemental) : (+19) 991 (depuis le début de l'épidémie)

Nombre de décès COVID en EHPAD (chiffre départemental) : (0) 246 (depuis le début de l'épidémie)

• **Dépistages programmés :**

- mercredi 17/03 Montataire (gymnase Marcel Coene- 9h-17h)
- mercredi 17/03 Crépy-en-Valois (salle des fêtes 8h30-11h30 / gymnase Kindraiche 14h-17h30)
- samedi 20/03 Noyon (gymnase Jean Bouin / 9h-17h)
- Méru le 24/03
- Beauvais le 27/03, Carrefour Saint Quentin
- Villers St Paul (à programmer)
- St Just en Chaussée (à programmer)
- Lassigny (à programmer)
- Laigneville (à programmer)

• **La situation épidémiologique à l'échelle des EPCI**

Vous trouverez ci-après le tableau relatif à la situation épidémiologique à l'échelle des EPCI, élaborée par Santé publique France (période d'analyse du 6 mars au 12 mars) :

• **Présence des variants dans les territoires :**

Moyenne départementale : variant anglais (UK) = 76% ; variants brésilien et sud-africain (BR-SA) = 5%

- Agglo Creil Sud Oise : UK = 89% / BR-SA = 3%
- CC du Liancourtois : UK = 91% / BR-SA = 6%

- CC du Clermontois : UK = 86% / BR-SA = 3%
- CC Senlis Sud Oise : UK = 95% / BR-SA = 3%
- CC Pays de Valois : UK = 82% / BR-SA = 6%
- CA du Beauvaisis : UK = 86% / BR-SA = 1%
- CC Thelloise : UK = 87% / BR-SA = 7%
- CC Aire cantilienne : UK = 92% / BR-SA = 5%
- CC les 2 Vallées : UK = 88% / BR-SA = 0
- CC la Picardie Verte : UK = 91% / BR-SA = 3%

Enfin, vous trouverez ci-joint les indicateurs clés de la situation COVID-19 en région Hauts-de-France.

### Suivi de la vaccination

#### **Avancée de la vaccination**

Lors de l'opération de vaccination renforcée de ce week-end, 3 617 primo-injections de vaccin Pfizer ont été réalisées dans l'Oise, soit 180 % de l'objectif.

Plus de 620 000 injections ont été réalisées dans la région depuis le début de la campagne de vaccination.

145 340 personnes sont vaccinées (2 injections) dans les Hauts de France. Dans l'Oise, 16 673 personnes ont reçu les deux injections pour un total de 66 452 injections.

#### **Suspension du vaccin AstraZeneca**

À l'instar de plusieurs autres pays européens, dont l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, la France a décidé, lundi 15 mars, de suspendre par précaution l'utilisation de ce vaccin contre la Covid-19, en attendant un avis de l'agence européenne des médicaments (AEM).

Le comité de sécurité de l'AEM a convoqué une réunion extraordinaire jeudi 18 mars pour statuer sur les informations recueillies et prescrire toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire.

Pour rappel, ce vaccin est administré par les médecins de ville et, depuis cette semaine, par les pharmaciens.

## **Formation des pompiers pour la vaccination**

Un décret du 11 mars 2021 ouvre la possibilité de vacciner aux « sapeurs-pompiers professionnels et volontaires titulaires de la formation d'équipier dans le domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes »

Le SDIS de l'Oise débutera dès cette semaine la formation des sapeurs-pompiers volontaires qui pourront ainsi renforcer les équipes des centres de vaccination. Une soixantaine de pompiers se sont déjà portés volontaires. 48 pourront recevoir cette formation dès les 19 et 20 mars 2021.

## **Chasse aux œufs de Pâques**

En réponse à vos interrogations au sujet de la possibilité ou non d'organiser une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants, le centre interministériel de crise apporte la précision suivante :

L'article 3 du décret du 29 octobre 2020 modifié, dans sa rédaction actuelle, prévoit que les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits.

La chasse aux œufs de Pâques ne déroge pas à cette limitation et doit donc être organisée en conséquence, la limite de 6 personnes s'appliquant enfants compris.

## **Fermeture des commerces de plus de 10 000 m<sup>2</sup>**

Le centre interministériel de crise a assoupli la règle de fermeture des centres commerciaux de plus de 10 000 m<sup>2</sup>.

Ainsi, les commerces qui ne sont pas tributaires d'un mail clos pour leurs accès ou leurs évacuations (qui ont donc des accès et évacuations exclusifs sur l'extérieur) ne sont pas considérés comme appartenant au centre commercial et ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de la surface commerciale utile (SCU) du centre commercial. Cet assouplissement ne saurait avoir pour effet, afin de se soustraire à la fermeture, de condamner les accès intérieurs sur le mail qui sont obligatoires en matière de sécurité incendie.

Les centres commerciaux concernés du département ont été informés de cette évolution et invité à déposer des demandes de réouverture avec justificatifs, le cas échéant.